



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63 308 000 270 FRANCS CFA

Siège social : 55, Avenue de la Nation 01 BP 54 Ouagadougou 01

**PROJET YELEEN DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ET DE
RENFORCEMENT DU SYSTEME ELECTRIQUE NATIONAL**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE
L'AUDIT D'ACHEVEMENT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE
REINSTALLATION (PAR) DE LA LIGNE ELECTRIQUE 90 KV DOUBLE TERNES ENTRE LE
POSTE OUAGA NORD-OUEST ET LE POSTE 90 KV DE KOSSODO**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

N°001-2024/SONABEL/ YELEEN

Secteur : **Energie**

N° d'Identification du Projet : **P-BF-F00-006**



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu auprès du Fonds africain de développement (FAD), un prêt pour le financement du Projet Yeleen de développement des centrales solaires photovoltaïques et de renforcement du système national électrique et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour financer le contrat de Consultant individuel relatif à la réalisation d'un audit d'achèvement de la mise en œuvre du Plan d'Actions de réinstallation (PAR) du Projet.

Les services prévus au titre de ce contrat portent sur la réalisation d'un audit d'achèvement de la mise en œuvre du PAR du Projet. Cet audit a pour objectif principal d'assurer que les activités de réinstallation ont été mises en œuvre et sont en conformité avec les lois nationales et les exigences environnementales et sociales applicables de la BAD, de l'AFD et les bonnes pratiques internationales.

L'audit portera spécifiquement sur l'évaluation de la mise en œuvre des activités de réinstallation, de sa conformité aux dispositions prévues dans le PAR, à celles légales, aux exigences de l'accord de financement et aux exigences environnementales et sociales de la Banque ainsi qu'aux Bonnes Pratiques Industrielles Internationales (BPII) du secteur du projet. Il permettra d'identifier des actions correctives et de proposer un plan de mise en œuvre des mesures correctives.

La durée de la prestation est de quarante-cinq (45) jours y compris les délais de validation.

La Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL) invite les Consultants individuels éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations, en langue française, sur leur qualification et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (curriculum vitae daté et signé, copies des diplômes et justificatifs des références de prestations similaires réalisées, etc.).

Le consultant devra avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire (BAC+5/ Master au moins) en sciences de l'environnement, en sciences sociales ou équivalent ;
- avoir au moins dix (10) années d'expérience générale en gestion des aspects environnementaux et sociaux dont cinq (5) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- avoir participé à au moins trois (3) missions d'audit de mise en œuvre de PAR de projets d'infrastructures dont deux (2) pour des projets de ligne électrique financés par la BAD ou d'autres Banques Multilatérales de Développement (BMD) ;
- avoir géré ou participé à au minimum trois (03) missions de mise en œuvre d'activités de réinstallation et du suivi de la réinstallation de projets financés par la BAD ou d'autres Banques Multilatérale de Développement (BMD) ;
- Justifier d'au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR des projets de développement financés par la BAD ou d'autres BMD au cours des cinq (05) dernières années.

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée, adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONABEL ;
- Un curriculum vitae (CV) actualisé daté et signé, comportant les informations sur la formation académique, les expériences, les compétences et les capacités démontrant que le consultant est qualifié pour la mission ;
- Les copies des diplômes, des attestations de travail et des attestations de bonne exécution justifiant les qualifications générales et expériences du consultant pour la mission ;
- Un tableau spécifique de présentation des références des missions similaires réalisées par le Consultant faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du projet, (iii) le nom du bailleur du projet ; (iv) le pays de réalisation de la mission, (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et de fin de la mission, (vi) le montant du contrat et toute autre information pertinente sur la mission réalisée.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel, notamment par la comparaison d'au moins trois (03) CV sur la base d'une liste restreinte de consultants qualifiés établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêts. La sélection sera effectuée en deux (2) étapes successives :

- la phase d'établissement d'une liste restreinte d'au moins trois consultants qualifiés pour la mission, c'est à dire répondant aux exigences minimum de diplôme et d'expériences requises dans les termes de référence de la mission ;
- la phase d'évaluation et de comparaison des CV des consultants de la liste restreinte afin de retenir le candidat le plus qualifié et le plus apte pour la mission.

Le candidat le plus qualifié pour la mission et classé premier à l'issue de l'évaluation des CV, sera invité à soumettre une proposition financière en vue de la négociation du contrat. Seules les expériences et qualifications individuelles des consultants seront prises en compte pour l'évaluation.

Au cas où un Consultant individuel serait proposé par une firme, le contrat sera négocié et conclu avec le Consultant individuel et non la firme.

La liste restreinte sera établie sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation		Notation	Points
1. Qualification générale du Consultant			35
1.1 Diplôme			15
	Niveau Bac+5 en sciences de l'environnement, en sciences sociales ou équivalent ;	15	
	<i>Niveau en dessous de Bac+5 ou domaine jugé non équivalent</i>	0	
1.2 Expérience générale			20
	Avoir au moins dix (10) années d'expérience générale en gestion des aspects environnementaux et sociaux	15	
	<i>Dix (10) ans</i>	14	
	<i>Plus de 10 ans : 0,25 point supplémentaire pour chaque année d'expérience complémentaire dans la limite de 1 point</i>	01	
	Avoir au moins Cinq (05) années d'expérience générale dans le domaine des évaluations environnementales et sociales	05	
	<i>Cinq (5) années d'expérience</i>	04	
	<i>Plus de cinq (05) ans d'expérience : 0,25 point supplémentaire dans la limite de 1 point</i>	01	
2. Qualification et compétences pour la mission (Adéquation pour la mission)			60
<p>2.1 Avoir participé à au moins trois (3) missions d'audit du PAR de projets d'infrastructures dont deux (2) projets de ligne électrique financés par la BAD ou d'autres Banques Multilatérales de Développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Audit du PAR de projets d'infrastructures financés par la BAD ou d'autres BMD : 22 points</i> <p>- Une (1) mission = 7 points - Deux (2) missions = 14 points - Trois (3) missions = 20 points - Plus de trois (3) missions : 0,25 point supplémentaire par mission additionnelle dans la limite de 2 points</p>		30	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit du PAR de projets de ligne électrique financés par la BAD ou d'autres BMD : 08 points <ul style="list-style-type: none"> - Une (1) mission = 03 points - Deux (2) missions = 06 points - Plus de deux (2) missions : 0,25 point supplémentaire par mission additionnelle dans la limite de 2 points 		
2.2 Avoir géré ou participé au minimum à trois (03) missions de mise en œuvre d'activités de réinstallation et du suivi de la réinstallation de projets financés par la BAD ou d'autres Banques Multilatérales de Développement (BMD) : 5 points par mission.	15	
2.3 Justifier d'au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR des projets de développement financés par la BAD ou d'autres BMD au cours des cinq (05) dernières années : 7,5 points par mission.	15	
3. Expérience de la région et connaissances linguistiques		5
Expérience de mission similaire au Burkina Faso : <i>2 points par mission similaire réalisée (audit du PAR) de projet de développement financé par une Banque multilatérale de développement (BMD)</i>	4	
Connaissance/maîtrise de la langue française : <i>1 point</i>	1	
Total	100	100

La note minimale de qualification requise est fixée à 70 points sur 100.

En cas d'égalité de points entre deux consultants classés 1^{er}, la préférence sera accordée au consultant qui justifie du plus grand nombre de missions requises au titre du critère 2.1 ci-dessus.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous
 Secrétariat des Départements Marchés situé à l'immeuble COMPAORE Ouaga2000, [côté ouest du Monument des Héros Nationaux à Ouaga 2000](#)

Les expressions d'intérêt rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **vendredi 11 octobre 2024 à 09 heures 00 GMT** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'un audit d'achèvement de la mise en œuvre du Plan d'Actions de réinstallation (PAR) de la ligne électrique double ternes entre le poste de Ouaga Nord-Ouest et le Poste de Kossodo** ».

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)

Secrétariat de la Direction des Projets, au 1er étage, 39 avenue Manne KAKA, zone du Bois de la SONABEL à Ouagadougou.

Numéro de téléphone : (+226) 25 30 61 00 poste 4309

Email : secretariat.dg@sonabel.bf avec copie à benjamin.gouba@sonabel.bf; abraham.bognini@sonabel.bf

Le Directeur Général,

Souleymane OUEDRAOGO